

REVENDICATIONS

de La Cimade

JANVIER
2026

POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET SOLIDAIRE : CONSTRUIRE L'ÉGALITÉ POUR TOUTES ET TOUS

Les inégalités mondiales ne cessent de se creuser et, tandis que nombre de personnes n'ont pas d'autres choix que de prendre les chemins de l'exil, notre époque est marquée par une terrible augmentation des mort·e·s et disparu·e·s sur les routes migratoires, qu'alimentent des politiques fondées sur la fermeture et le repli identitaire, à l'encontre de personnes jugées « indésirables ». Dans de nombreux pays du globe, les reculs démocratiques sont majeurs, les idées xénophobes et d'extrême-droite se diffusent et se banalisent largement.

Dans ce contexte, **La Cimade revendique une société inclusive et solidaire, basée sur le respect des principes démocratiques¹** dont notamment, la participation citoyenne via les élections ou le respect de l'État de droit.

Plus que jamais, à rebours de l'individualisme et du repli ambiant, La Cimade affirme sa vision, claire et ambitieuse, autant en résistance face à l'intolérable que porteuse d'espoir et d'envie d'agir, pour construire un autre demain inclusif et solidaire. **Ce projet de société passe ainsi, nécessairement, par une mobilisation anti raciste, décoloniale et féministe.** La Cimade reconnaît ainsi qu'il existe une multiplicité de discriminations et de violences dont certaines s'appliquent spécifiquement à certaines personnes du fait de leur classe, race, genre, etc.

Notre expérience de terrain nous montre que les communes, associations et citoyen·ne·s sont bien souvent confrontées aux défaillances de politiques nationales, dont elles doivent gérer les conséquences. C'est pourquoi nous portons, dans le cadre des élections municipales et présidentielles à venir, des revendications pour l'égalité des droits et pour un changement de paradigme des politiques migratoires locales, nationales et internationales en faveur de la mobilité, de l'accueil et de l'hospitalité.

Pour une société inclusive et solidaire : construisons l'égalité de toutes et tous !

¹ Les 12 principes de bonne gouvernance démocratique, Conseil de l'Europe, disponible en ligne.

POUR UNE SOCIÉTÉ D'ÉGALITÉ ET DE DIGNITÉ

Une France accueillante, c'est une société qui choisit l'ouverture et la solidarité plutôt que la peur, la haine et l'exclusion. C'est un pays qui reconnaît la richesse de la diversité humaine et qui affirme que chaque personne, quelle que soit son origine, sa nationalité ou sa couleur de peau doit pouvoir vivre dignement et participer pleinement à la vie collective. Aujourd'hui, en France, des milliers de personnes étrangères vivent, travaillent, étudient et participent à la vie sociale sans bénéficier des mêmes droits que les autres. Ces inégalités fragilisent notre société.

PARCE QU'ACCUEILLIR, C'EST CONSTRUIRE UN AVENIR COMMUN, LA CIMADE REVENDIQUE LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE, APAISÉE ET INCLUSIVE.

- ➔ **L'égalité ne doit pas rester un principe abstrait : elle doit se traduire par des droits effectifs, notamment les droits économiques et sociaux.** La société que nous voulons assure l'accès aux droits sociaux et économiques, notamment une protection sociale, un logement, la sécurité et la stabilité pour vivre décemment. Elle garantit aussi, à toutes et tous, l'égalité à l'emploi. Cela passe notamment par le refus des discriminations à l'embauche, la reconnaissance des compétences et un accompagnement vers l'insertion professionnelle.
- ➔ **Une société inclusive assure à chaque personne, sans distinction, l'accès universel aux services publics et à l'hébergement.** Il s'agit aussi de l'apprentissage du français pour favoriser la participation citoyenne et l'autonomie. Chaque adulte, chaque enfant, où qu'il ou elle soit né·e, doit pouvoir apprendre et construire son avenir. Toute personne doit pouvoir bénéficier de soins, sans barrières administratives ni financières.

- ➔ **La démocratie ne peut être vivante que si chacun·e a voix au chapitre.** C'est pourquoi le droit de vote des résident·e·s étranger·e·s doit être garanti aux élections locales permettant une participation réelle à la vie publique et une meilleure représentation des besoins de toutes et tous.
- ➔ **Une société fondée sur l'égalité et la dignité humaine ne peut exister sans la reconnaissance et la garantie effective des libertés fondamentales.** Parmi elles, la liberté associative occupe une place centrale. En permettant à chacune et chacun de s'unir pour agir, notamment pour la défense de droits ou de valeurs communes, elle permet de faire vivre les valeurs démocratiques, dont la liberté d'opinion et d'expression, et renforce le tissu social.
- ➔ La stigmatisation et la criminalisation de personnes perçues comme une menace sur le simple critère de la nationalité n'a pas sa place dans une société qui se veut égalitaire. **Un changement de regard sur les migrations est nécessaire pour sortir de la logique de fermeture et de repli sur soi.**
- ➔ Même face à une menace, **les interventions de l'État doivent préserver la dignité de chaque personne.** Les abus, violences policières ou discriminations sapent la confiance citoyenne et contredisent les valeurs de respect et de justice. Garantir la sécurité ne doit jamais se faire au détriment des droits fondamentaux, mais au contraire, dans leur pleine reconnaissance. Ainsi, l'ordre public et les libertés individuelles ne s'opposent pas, ils se complètent dans la construction d'une société harmonieuse et respectueuse de chacun·e.

POUR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS AUX FRONTIÈRES FRANÇAISES, EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

À travers le monde, la rhétorique anti-immigration ne cesse de déplorer la perméabilité des frontières. Pourtant, aux frontières de l'Union européenne, et au-delà, les dispositifs de fermeture se multiplient pour maintenir à distance les personnes considérées « indésirables ». Cette approche des mouvements migratoires accroît les périls rencontrés sur la route de l'exil, augmentent les violations des droits des personnes en migration, sans pour autant empêcher les mobilités.

LA CIMADE REVENDIQUE AUPRÈS DE L'ENSEMBLE DES ÉTATS À TRAVERS LE MONDE, ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT AUPRÈS DE L'UE ET SES ÉTATS MEMBRES, DONT LA FRANCE, LE RESPECT AUX FRONTIÈRES DES DROITS HUMAINS DES PERSONNES MIGRANTES. AINSI, LA CIMADE DEMANDE AUX ÉTATS DE :

- ➔ Tirer les leçons de l'échec et du coût humain intolérable des politiques migratoires européennes et **mettre fin à l'externalisation des politiques de contrôle** et à la répression des personnes migrantes **aux frontières**.
- ➔ **Mettre fin à la pénalisation des mobilités** en supprimant notamment les délits d'émigration et d'immigration irrégulière. Plus largement, mettre fin aux infractions réservées spécifiquement aux personnes étrangères.
- ➔ **Renoncer à la logique de tri des personnes aux frontières**, à l'approche *Hotspot* de l'Union européenne et donc, à la procédure de filtrage introduite par le Pacte européen sur les migrations et l'asile¹.

¹- Décryptage du pacte européenne asile et migration, La Cimade, juillet 2024, disponible [ici](#).

- ➔ **Arrêter toutes les opérations de Frontex** (l'agence de garde-côtes et de gardes-frontières de l'Union européenne) et fermer cette agence dont les missions et les actions sont incompatibles avec le respect des droits fondamentaux.
- ➔ **Défendre le principe de la libre circulation inconditionnelle dans l'espace Schengen** en dénonçant la réintroduction de contrôles aux frontières intérieures qui n'ont de temporaires que le nom.
- ➔ **Respecter les obligations internationales en matière de secours et de sauvetage en mer** de manière à ce que :
 - L'obligation de secours en mer, conformément au droit international de la mer, s'applique effectivement à toute personne se trouvant en situation de détresse en mer, indépendamment de sa nationalité ou de son statut juridique, ou encore des circonstances dans lesquelles elle est retrouvée².
 - Aucune zone maritime ne soit ignorée ou laissée sans moyen de recherche.
 - Le débarquement des personnes secourues dans un lieu sûr soit fait dans les meilleurs délais possible et que le principe de non-refoulement vers des pays où les personnes encourent un risque réel d'être soumises à la torture ou à des traitements inhumains ou dégradants soit respectée.
- ➔ **Mettre en place des dispositifs** permettant l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en transit ainsi que l'accès aux services essentiels.

²- « Sauvetage en mer, accueil et débarquement », Foire aux questions de La Cimade, 2021, disponible en ligne.

POUR UNE RÉGULARISATION LARGE ET DURABLE

Au cours des dernières années, les évolutions politiques et les réformes successives ont durci les conditions de régularisation oubliant qu'obtenir un premier titre de séjour est souvent un droit pour les personnes étrangères installées en France. Aux critères restrictifs de régularisation, aux pratiques arbitraires et illégales des préfectures, s'ajoutent des entraves liées à l'accès au guichet et aux mesures d'expulsion et de bannissement.

La régularisation limitée aux métiers en tension (comme avec la circulaire Retailleau) traduit une vision utilitariste et restrictive de la migration. Conditionner le droit au séjour aux besoins économiques perpétue la précarité et l'invisibilisation des personnes sans-papiers.

Par ailleurs, les récents textes accentuent aussi la stigmatisation des personnes étrangères : ils renforcent notamment le bannissement des personnes étrangères ayant déjà fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) ou d'une interdiction de retour sur le territoire français (IRT), et excluent les personnes dont la présence constituerait une menace à l'ordre public.

Les démarches via l'Administration Numérique des Étrangers en France (ANEF) sont désormais quasi obligatoires pour la majorité des titres de séjour. Cette dématérialisation, censée simplifier les procédures, constitue pourtant un obstacle majeur à la régularisation des personnes sans-papiers, les empêchant d'accéder aux guichets physiques. Elle entraîne fracture numérique, erreurs techniques, difficultés linguistiques, etc. Elle provoque aussi des ruptures de droits (séjour, emploi, logement, protection sociale) pour celles et ceux qui ne parviennent pas à renouveler leur titre à temps. Les solutions alternatives mises en place par l'administration restent très limitées et inadaptées.

LA CIMADE REVENDIQUE LA SUPPRESSION DES ENTRAVES À LA RÉGULARISATION ET DEMANDE :

- ➔ De refondre profondément les politiques migratoires pour tendre vers la liberté de circulation et d'installation, dans une dynamique d'égalité des droits entre toutes et tous, indépendamment du statut ou de la nationalité.

- ➔ Dans l'immédiat et sans attendre une telle refonte de :
 - **Régulariser de façon large et durable** toutes les personnes étrangères présentes en France ;
 - Délivrer un **titre unique et stable** autorisant à travailler ;
 - **Harmoniser et simplifier profondément les procédures d'accès aux droits**, le blocage de la machine administrative résultant de la complexité des catégories et critères d'accès aux droits ;
 - **Mettre fin au bannissement administratif et social** des personnes étrangères.

LA CIMADE REVENDIQUE DES PROCÉDURES RESPECTUEUSES DES DROITS ET DE LA DIGNITÉ DES PERSONNES, CE QUI PASSERAIT PAR LE FAIT DE :

- ➔ **Doter les services préfectoraux de moyens suffisants**, à même de répondre aux besoins de l'ensemble des personnes devant demander un titre de séjour.
- ➔ **Ne pas imposer la dématérialisation des démarches aux usagers et usagères** en proposant des modalités alternatives pour garantir l'égalité d'accès au service public.
- ➔ Proposer des rendez-vous dans des délais raisonnables, permettant **l'accès rapide aux droits et évitant les ruptures de droits** pour les situations de renouvellement d'un titre de séjour, et remettre un récépissé à l'issue du dépôt, comme le prévoit la réglementation pour tout dépôt de demande de titre de séjour.

POUR LA FIN DE LA RÉPRESSION EXERCÉE À L'ENCONTRE DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

Les politiques de contrôle, de sanction, d'enfermement et d'expulsion ne cessent de se développer et reposent sur une logique implacable de mise à l'écart : précarisation, invisibilisation, discrimination, stigmatisation, traque, harcèlement, fichage, enfermements divers et variés – autant de violences infligées à des personnes qui sont empêchées de s'intégrer administrativement et socialement. Les personnes étrangères sont ainsi érigées comme « indésirables » et placées dans une situation qui justifie leur exclusion, puis leur expulsion et bannissement de la société.

Depuis plus de cinquante ans en effet, l'essentiel des mesures législatives vise soit à restreindre l'accès au territoire, soit à faciliter l'expulsion de celles et ceux qui y résident : légalisation des centres de rétention administrative puis des zones d'attente, restriction des personnes protégées contre l'expulsion, fichages à outrance, création puis amplification des obligations de quitter le territoire français puis des interdictions de retour sur le territoire français, contrôles d'identité préventifs, etc.

Au quotidien, cette politique piétine les droits fondamentaux. Chaque année, tous les jours, des milliers de personnes sont contrôlées de manière abusive, des milliers d'autres sont enfermées dans des lieux variés plus ou moins attentatoires à la dignité de la personne humaine, des milliers d'autres encore, souvent les mêmes d'ailleurs, font l'objet de mesures d'expulsions, et le sont. Pire : cette politique impacte tout le monde, même les personnes malades, demandeuses d'asile, mineures, oui encore les membres de famille et les proches. Pire encore : depuis deux ans, l'administration s'est taillée une notion sur mesure : l'ordre public, notion floue s'il en est, qui permet de suspecter tout le monde tout le temps, et au gré du contexte politique, sociétal ou même médiatique.

Dès lors, plaider pour la mise en œuvre d'une logique visant le respect des libertés et l'égalité, c'est casser la spirale qui enferme, punit et criminalise à outrance. C'est changer de regard sur les migrations en cessant de produire des amalgames entre immigration et délinquance. C'est enfin mettre un terme à une politique répressive qui perpétue des schémas de domination.

LA CIMADE REVENDIQUE SON ATTACHEMENT AU PRINCIPE DE LIBERTÉ DE CIRCULATION ET APPELLE À DES POLITIQUES MIGRATOIRES FONDÉES SUR LE RESPECT DES DROITS ET DE LA DIGNITÉ HUMAINE QUI PASSENT PAR :

- ➔ **L'arrêt total des expulsions, la suppression des mesures de bannissement et la régularisation large et durable des personnes sans papiers permettant de construire une société inclusive.**
- ➔ **La fermeture de tous les lieux d'enfermement spécifiques aux personnes étrangères, notamment les centres et locaux de rétention administrative, les zones d'attente et lieux privatifs aux frontières qui entretiennent de multiples formes de violences.**
- ➔ **En vertu du principe d'égalité devant la loi, la suppression de l'ensemble des infractions réservées aux seules personnes étrangères et l'abolition immédiate de la double peine.**
- ➔ **La fin des mesures de contrôle, fichage et de surveillance car cette politique de suspicion porte atteinte aux libertés fondamentales et participe de la précarisation des personnes étrangères.**
- ➔ **La fin de l'instrumentalisation de la menace pour l'ordre public qui ne fait que nourrir la xénophobie et une certaine forme de racisme.**

POUR UN DROIT D'ASILE VÉRITABLEMENT PROTECTEUR

Au niveau de l'Union européenne, a été adopté en mai 2024 le pacte européen sur l'asile et l'immigration, qui sera mis en œuvre en juin 2026. Il entérine l'approche « hotspot », la privation de liberté et des procédures d'asile accélérées. Les droits des personnes demandant asile seront restreints, notamment les conditions matérielles d'accueil, et il autorise les États à s'affranchir largement du droit d'asile en cas de situations de « crise ». Bien que le Pacte prétende abolir le système « Dublin », un système de répartition des demandes d'asile quasi-identique perdure.

En France, les procédures d'asile sont au diapason. Pour leur examen, le maître-mot depuis trente ans est l'accélération des procédures, avec un objectif presque jamais réalisé d'une procédure d'asile en six mois ; Par la suite, les personnes qui obtiennent une protection ne sont pas au bout de leur peine, car la dématérialisation ralentit leur insertion, notamment au regard du logement et de l'emploi. Ces constats ont été renforcés par la loi de janvier 2024, dont les mesures visant à restreindre l'accès aux conditions matérielles entament encore un peu plus l'effectivité du droit d'asile.

LA CIMADE REVENDIQUE, À REBOURS DE CES ÉVOLUTIONS, UN DROIT D'ASILE PLUS PROTECTEUR :

À L'ÉCHELLE DE L'UNION EUROPÉENNE :

- ➔ Abandonner l'approche « hotspot » et les logiques de tri au profit d'un accès inconditionnel au territoire européen pour les personnes bloquées aux frontières, afin d'examiner avec attention et impartialité chaque situation et assurer le respect des droits.
- ➔ Élargir le statut de réfugié·e pour prendre en compte les violations des droits économiques, sociaux et culturels et les changements climatiques.

- **Remplacer le mécanisme de répartition des personnes demandant l'asile par un système qui tient compte de leurs choix, selon leurs attaches familiales, leurs compétences linguistiques, ou leur projet personnel afin d'éviter la multiplication de situations d'errance et d'exclusion.**
- **Harmoniser par le haut des procédures d'asile et des conditions d'accueil** des personnes demandant l'asile, afin de parvenir à un véritable système d'asile européen fondé sur le respect des droits fondamentaux.
- Mettre en place une véritable **liberté d'installation des personnes bénéficiaires de la protection internationale** au sein de l'Union européenne.
- **Revaloriser l'allocation pour demandeur·e d'asile** partout en Europe et disposer d'un moyen de retrait d'espèces et de paiement et faciliter le droit à un compte en banque.

EN FRANCE :

- Que l'OFPRA devienne un véritable **guichet unique de l'asile** en récupérant les compétences dévolues aux préfectures de région et de l'OFII, pour unifier et simplifier la procédure.
- La **suppression des procédures accélérées** et en particulier le concept de pays d'origine sûr et garantissant des conditions matérielles d'accueil (hébergement, allocation, accompagnement social et juridique), dès la présentation de la demande et tout au long de la procédure afin de mener une vie normale et digne. Le droit au travail et à la formation professionnelle et linguistique doit être effectif sans opposabilité de la situation de l'emploi et un accès effectif aux soins, y compris psychiques, et à une assurance maladie dès l'arrivée sur le territoire.